



PÉTITION
Secteur social et médico-social
CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE du 31.10.1951



6 ans de blocage des salaires,
4 coefficients et 42 métiers en-dessous du SMIC :
ÇA SUFFIT !

Depuis le 1^{er} décembre 2010, la valeur du point est bloquée dans la CCNT du 31.10.1951 alors même que dans la Fonction Publique, le gouvernement vient d'octroyer 1,2 % d'augmentation de la valeur du point en deux temps (0,6 % le 01.07.2016 et 0.6 % le 01.02.2017). Bien évidemment, une telle « augmentation » ne saurait compenser la perte du pouvoir d'achat subie par les salarié.e.s depuis 15 ans.

Lors de la commission paritaire du 3 mai 2016, La FEHAP nous répond en substance : « *si vous accordez une augmentation identique aux services hospitaliers publics, cela représentera 120 millions d'euros. La FEHAP n'aurait pas les budgets pour le faire* ».

En 2012, la FEHAP a détruit un certain nombre de droits conventionnels au prétexte de vouloir dégager des marges de manœuvre dont les salarié.e.s n'ont pas vu un centime !

Pour 2017, une nouvelle diminution des budgets est annoncée, ce qui prouve que ni la FEHAP, ni le gouvernement n'ont la volonté de rémunérer les salarié.e.s à la hauteur de la valeur de leurs qualifications.

La FEHAP ne peut continuer à se réfugier derrière les décisions gouvernementales ! A poursuivre ainsi, elle encourage la négociation entreprise par entreprise, comme le préconise la FHP et les fédérations patronales des cliniques privées à but lucratif, avec comme corollaire l'inutilité de la négociation de branches et donc de sa représentativité !

Pour la CGT et FO, ceci est totalement inacceptable. En agissant ainsi, **la FEHAP ouvre la voie à la disparition programmée de la CCNT 51 au profit d'accords d'entreprise au rabais** comme le prévoit le projet de « Loi El Khomri ».

Les salarié.e.s n'en peuvent plus d'attendre d'hypothétiques augmentations. Cela fait des années qu'au nom des restrictions budgétaires, les salaires sont gelés !

Depuis 4 mois, les salarié.e.s soutenu.e.s par leurs syndicats FO et CGT refusent majoritairement la mise en œuvre de la Loi « Travail ». La FEHAP n'ignore pas que cette colère intègre aussi la question des augmentations de salaires.

Avec l'écrasante majorité des salarié.e.s de notre secteur, nous exigeons dans les plus brefs délais :

- ⇒ **une augmentation significative de la valeur du point CCNT du 31.10.1951 ;**
- ⇒ **de véritables négociations sur l'ensemble des classifications avec une cohérence entre les filières et inter-filières, afin d'obtenir une classification égale à niveau de diplôme égal.**

SIGNEZ LA PÉTITION AU VERSO ➤

